

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

DECRET N° 78-32 du 15 février 1978

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
de l'intérim du Camarade Richard RODRIGUEZ,
Ministre de l'Equipeent pour compter au
15 février 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Pour compter du 15 février 1978, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du Ministre de l'Equipeent, pendant l'absence du Camarade Richard RODRIGUEZ.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 février 1978
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Ampliatioms : PR 8 CS 6 CNR 4 CC du PRPB SGG 4 SPD 2 ME-MIA 10 autres Ministères
13 BN 2 DPE-DGAJL-INSAE-6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 JORPB 1